



**DÉLIBÉRATION N° 26/03 DE L'AUE
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF RELATIF À L'EXERCICE 2026**

SÉANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean ALFONSI à Mme Vannina MALLARONI
M. Petru Antone FILIPPI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Lisa FRANCISCI à M. Jean-Paul PANZANI
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Ghjuvan' Santu Le MAO à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI
M. Hervé VALDRIGHI à M. Antoine PERALDI

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Jacques CICCOLINI, Joseph GALLETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Jacques LUCCHINI, Jean-Charles MARTINELLI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI, Charles VOGLIMACCI

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur Eric JALON, préfet de Corse
Monsieur Gilles SIMEONI, président du Conseil Exécutif de Corse

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Marylin BUJOLI, Directrice des affaires juridiques et de la sécurisation de l'action publique
Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Énergie
Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2010, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2012, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU** la Délibération n°25/188 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2025 prenant acte du Document d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026,
- VU** la Délibération n°25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la Délibération n°25/40 du Conseil d'Administration de l'AUE du 4 décembre 2025, prenant acte du Document d'Orientation budgétaire pour l'exercice 2026.
- SUR** rapport de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI, Hervé VALDRIGHI

ARTICLE PREMIER : DECIDE de valider par chapitres globalisés la proposition de budget, telle que :

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Fonctionnement	19 532 887,54	127 650,00	19 660 537,54	18 122 033,00	106 000,00	18 228 033,00
Investissement	174 701,92	106 000,00	280 701,92	100 000,00	127 650,00	227 650,00
Excédent reporté N-1 investissement				53 051,92		53 051,92
Excédent reporté N-1 Fonctionnement				1 690 281,81		1 690 281,81
TOTAL BUDGET	19 707 589,46	233 650,00	19 941 239,46	19 965 366,73	233 650,00	20 199 016,73

ARTICLE 2 : ADOPTE le Budget Primitif 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : PREND ACTE des crédits « Energie » affectés dont l'instruction et le pré-mandatement sont confiés à l'AUE par la CRE.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 2 mars 2026

Le Président,
Julien PAOLINI





CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 2 mars 2026

Rapport du Président de l'AUE – N°2

Objet : Adoption du Budget Primitif relatif à l'exercice 2026

Conformément à l'article 12 des Statuts de l'AUE qui prévoit que le Conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Agence et notamment l'état annuel des prévisions de recettes et de dépenses et le cas échéant, les états rectificatifs, le présent rapport a pour objet la présentation du Budget Primitif relatif à l'exercice 2026.

L'AUE intervient, pour le compte de la Collectivité de Corse (CdC), dans la mise en œuvre de deux grandes politiques publiques :

L'aménagement du territoire au travers notamment de la mise en œuvre d'une offre de service destinée à accompagner les communes pour l'élaboration de leur document d'urbanisme et via des prestations « in house » pour les besoins de la CdC. Comptablement l'AUE met en œuvre la politique publique d'aménagement du territoire « code 31 », compétence 311 « Urbanisme » via les programmes N3110C pour le budget de l'AUE et N3111C pour la partie du budget dédiée aux études et recherches sous maîtrise d'ouvrage de l'agence.

La transition vers l'autonomie énergétique fixée à horizon 2050 dans le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) au travers de la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Comptablement cette politique publique de l'Energie de la CdC correspond au « code 33 », à compétence 331 « Mise en œuvre de la PPE », et est mis en œuvre via les programmes 3310 « CPER ADEME » et 3311 « Mise en œuvre du cadre de compensation territorial EDF/CdC ».

En conséquence le budget géré par l'AUE se décompose en deux grandes familles :

Le budget géré par l'AUE se décompose en deux modalités d'interventions :

- La gestion des aides publiques sur des fonds « hébergés » dans les comptes de la CdC (programmes 3310, 3311, du BP voté par la CdC : sur l'AXE III Politique N33 transition énergétique :

Cette gestion, de l'instruction des dossiers jusqu'au pré-mandatement est réalisée par l'AUE. Les décisions sont prises en Conseil Exécutif sur proposition de l'AUE. Les aides aux investissements sont attribuées sur la base d'un règlement voté par l'Assemblée de Corse sont destinés au financement des énergies renouvelables et aux actions de maîtrise de l'énergie (MDE). Les budgets sont identiques à ceux de 2025 et en diminution de 770 K€ soit 22 % par rapport à 2024. Les aides au fonctionnement quant à elles ne portent que sur un seul dossier : le financement de l'association de surveillance de la qualité de l'air, Qualit'air Corse, et se monte à 120 k€.

Ces soutiens financiers sont généralement associés à des crédits FEDER dont la CdC est « autorité de gestion » et l'AUE « service instructeur ». Les montants en jeu sont indiqués également dans le rapport afin de fournir une vision d'ensemble de l'activité de l'agence, qui ne se limite donc pas à son budget propre de fonctionnement (voir ci-dessous).

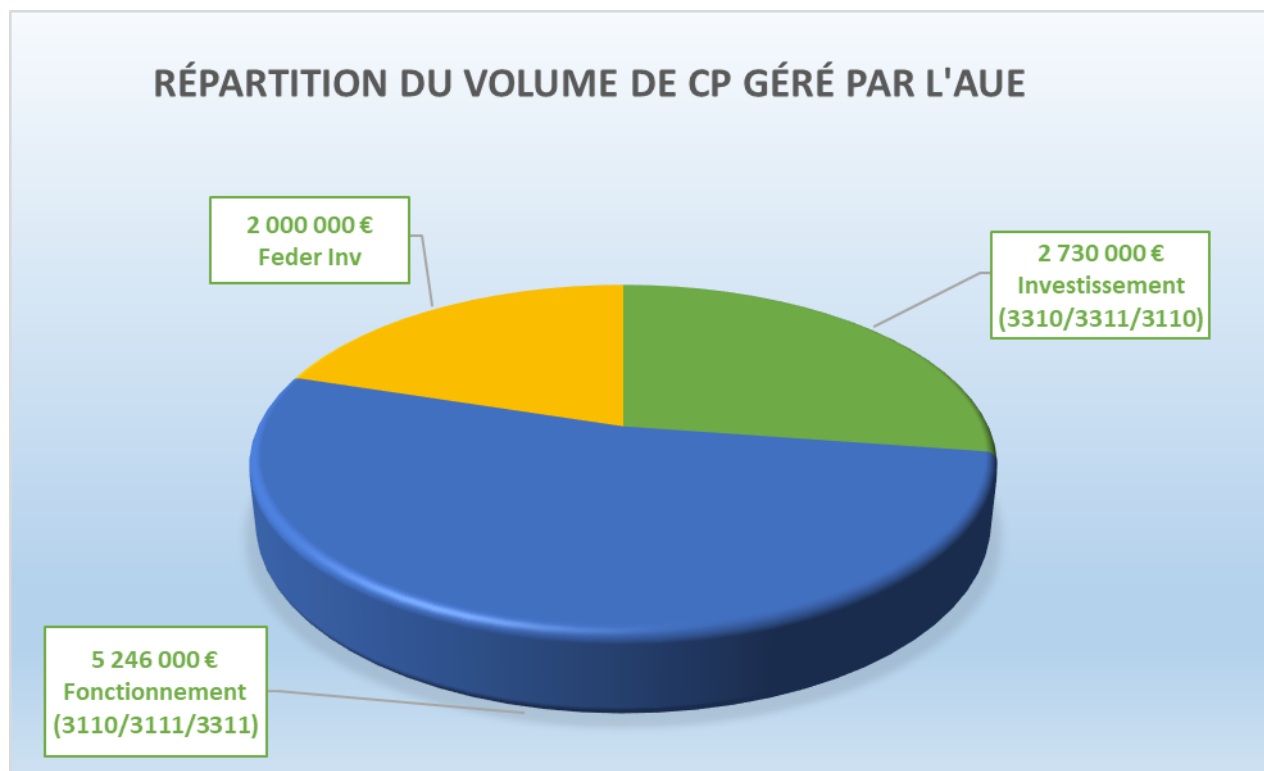
- Le budget propre de l'AUE L'AXE IV Politique N31 en deux programmes 3110 et 3111 :

Ces deux programmes contiennent la dotation de la CdC en fonctionnement et en investissement c'est-à-dire toutes les charges de fonctionnement interne de l'AUE et sont intégrés dans notre comptabilité M4 chapitre 74. Les primes MDE « énergie », dont la CRE nous confie la gestion, sont également intégrées dans le chapitre 74.

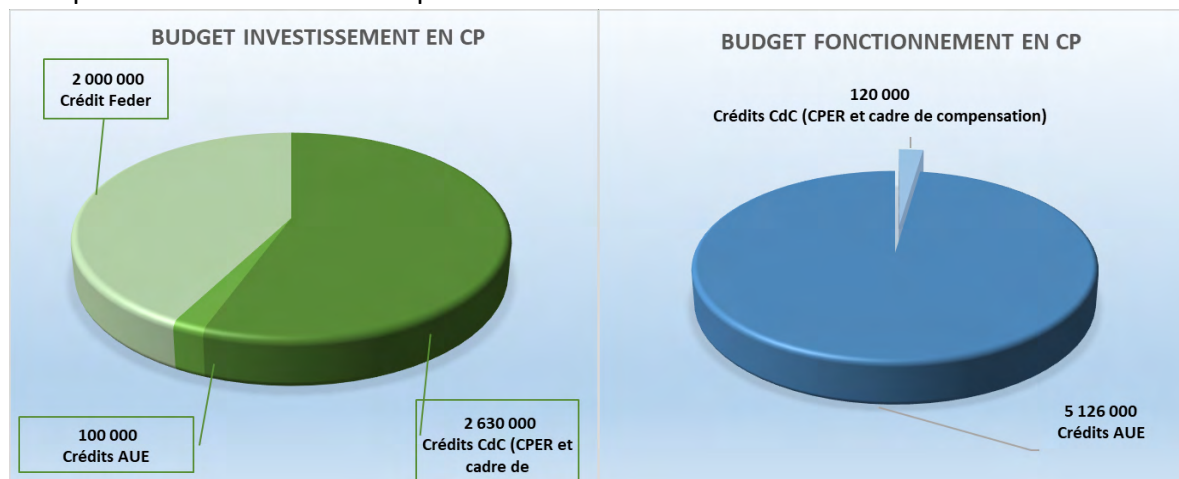
Seul le budget propre de l'AUE fait l'objet d'un vote formel du Conseil d'Administration de l'AUE, les autres crédits d'intervention étant hébergés dans les comptes de la CdC.

En résumé, le volume global de CPI/CPF géré par les services de l'AUE est de **9 976 000 €**

La répartition entre les crédits de fonctionnement et d'investissement est la suivante :



La répartition de ces crédits de paiement en investissement et en fonctionnement est la suivante :



I. Le budget intervention en investissement et en fonctionnement :

Ce budget se décompose pour l'année 2026 de la manière suivante

	N° Programme	Investissement		Fonctionnement	
		AP	CP	AE	CP
Crédits CdC (CPER et cadre de compensation)	3310, 3311	2 570 000	2 630 000	120 000	120 000
dit Feder		10 000 000	2 000 000		
Total		12 570 000	4 630 000	120 000	120 000

1. Programme 3310

Les AP et CP sollicités au titre du programme 3310 correspondent à des opérations relevant du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027.

Les actions soutenues participent à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Les opérations du Contrat de Plan volet transition écologique doivent répondre notamment aux priorités que sont le développement d'énergies renouvelables ou faiblement carbonées et la maîtrise des consommations d'énergie.

Evolution des AP/AE votées en M€



2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026

Evolution des CP/CPF votés en M€



2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026

Comme en 2025, l'agence a fait le choix de maintenir la stabilité de son budget d'intervention en procédant à des ajustements réguliers de son règlement d'aides, dans le but de réduire les niveaux d'aides lorsque cela est possible.

2. Programme 3311

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de 2015 révisée en mars 2023, doit permettre de garantir :

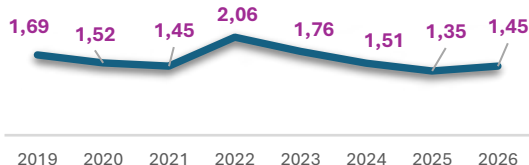
- L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité
- Le soutien aux énergies renouvelables

Ces crédits permettent d'étoffer la capacité de soutien financier de la Collectivité en faveur d'opérations qui répondent et concourent aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ce programme permet de mobiliser des crédits qui viennent compléter utilement les capacités offertes par les programmes de contractualisation existants (CPER et FEDER) ainsi que celles du cadre de compensation.

Evolution des AP/AE votées en M€



Evolution des CP / CPF votés en M€



Aides aux particuliers : Ces crédits seront mobilisés en faveur d'opérations « mobilité durable » en soutenant l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers auprès des vélocistes agréés et en permettant à des entreprises ou des Collectivités de mettre à disposition des VAE.

Aides aux Communes : amélioration des performances de l'éclairage public, rénovation énergétique performante des bâtiments, bornes de recharges électriques.

Aides aux entreprises : étude de faisabilité sur des secteurs cibles (petite hydroélectricité-solaire thermique...), soutiens aux investissements pour rénovation énergétique performante des bâtiments, l'éclairage Public, le solaire thermique, les bornes de recharges électriques.

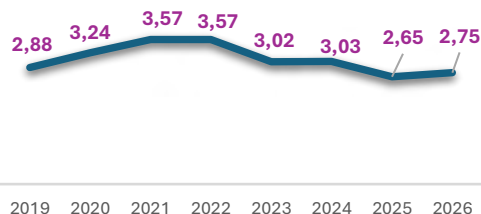
Associations : Soutien aux actions de sensibilisation.

Tendances cumulées programmes 3310 + 3311

Evolution des AP votées en M€



Evolution des CP votées en M€



3. Crédits FEDER 2021-2027

Par arrêté du 13 novembre 2023 du Président du Conseil Exécutif, l'AUE est désignée service instructeur pour les actions relevant de sa compétence en matière d'énergie. À ce titre, l'Agence est chargée des travaux d'instruction et de présentation des projets aux instances, de la certification des dépenses, de l'exercice d'un contrôle interne, et de la participation aux divers travaux induits par les règles du PO FEDER.

Pour l'année 2026, la programmation FEDER devrait atteindre 10M€ et les CP 2 M€ ce qui correspond à des niveaux conformes aux objectifs fixés.

II. La reprise anticipée des résultats de la gestion 2025

L'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du Compte Financier Unique (CFU), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

L'instruction budgétaire et comptable « M4 » permet cependant de reprendre le résultat avant le vote du Compte Financier Unique. On parle alors de reprise anticipée du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après le vote effectif du Compte Financier Unique.

L'AUE souhaitait voter le Compte Financier Unique 2025 avant le vote du Budget primitif 2026 afin d'intégrer les excédents reportés, cependant, un problème technique rencontré dans l'applicatif Totem au niveau national, empêche la transmission des fichiers ordonnateurs au comptable public et par conséquent l'impossibilité d'alimenter le CFU pour la partie qui le concerne.

Dans ce contexte, l'AUE propose de voter le budget primitif 2026 avec une reprise anticipée des résultats 2025. Cette reprise s'effectue sur la base d'un résultat antérieur établi par l'AUE et attesté par le comptable public

Les résultats 2025 à reporter dans leur intégralité au Budget primitif 2026 sont :

- **Excédent de fonctionnement cumulé : 1 690 281,81 €** (addition du résultat comptable reporté de 2024 de 1 577 285 € et **du résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2025 qui s'élève à 112 996,81 €**)
- **Excédent d'investissement cumulé : 53 051,92 €**

III. Le budget de l'agence : fonctionnement et investissement

Pour la quatrième année, le BP 2026 intègre, une vision analytique faisant apparaître les trois activités de l'agence de manière totalement distincte. La présentation analytique permet de dissocier en recettes et en dépenses les activités publiques, les activités commerciales non fiscalisées et les activités commerciales fiscalisées.

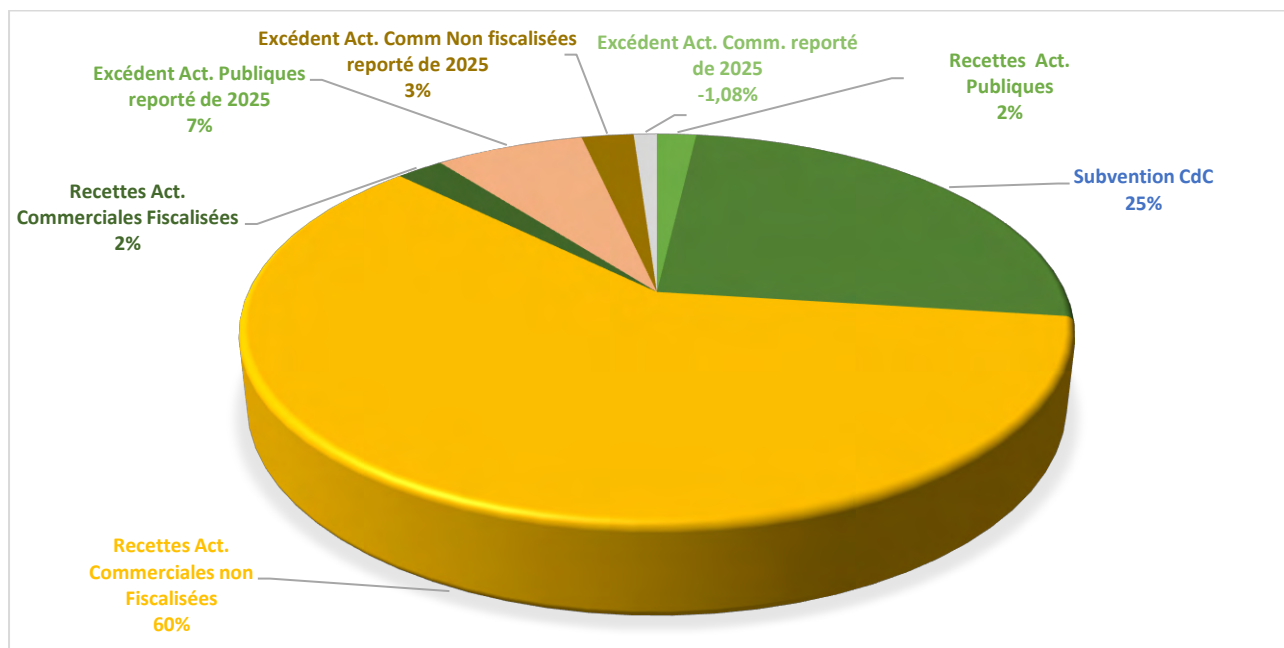
- Les activités publiques correspondent aux missions « de service public » (Cdc ; Programmes européens, régionaux et CCCR)
- Les activités commerciales non fiscalisées : celles relevant de la mise en œuvre des six actions du cadre de compensation, en application de l'arrêté du 9 octobre 2023 de la CRE permettant à l'AUE d'allouer des primes MDE.
- Les activités commerciales fiscalisées : celles relevant des activités commerciales générées par la mise en œuvre de l'offre de service « Urbanisme » et « Energie » (hors cadre de compensation)

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT**1. Recettes de fonctionnement globales :**

Les recettes de l'AUE pour l'année 2026 s'élèvent **19 918 314 €**, elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Intitulé	Recettes Act. Publiques	Recettes Act. Commerciales non Fiscalisées	Recettes Act. Commerciales Fiscalisées	Total Budget
74	Subventions d'exploitation	5 126 000	2 609 845	0	7 735 845
013	Atténuation de charges	38 000	2 000		40 000
70	Ventes de produits fabriqués/prestations	0		434 931	434 931
75	Autres produits de gestion courante	229 145	9 666 902	20	9 896 067
76	Produits Financiers	0		13 790	13 790
77	Produits des cessions d'éléments actifs	1 064	308	28	1 400
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 000		0	106 000
	<i>Reprise resultat N-1</i>	1 414 276	495 629	-219 624	1 690 281
TOTAUX		6 914 485	12 774 684	229 145	19 918 314
		34,71%	64,14%	1,15%	100,00%

2

Répartition analytique des recettes de fonctionnement :

Les prévisions de recettes de fonctionnement globales de l'AUE se décomposent de la façon suivante :

- **60 %** de recettes commerciales provenant des activités non fiscalisées, essentiellement des activités Energie du cadre de compensation.
- **2 %** de recettes commerciales provenant des activités fiscalisées liées essentiellement à l'Urbanisme.
- **25 %** de dotation reçue de la Collectivité de Corse, dédiées au financement des activités publiques.
- **2 %** d'autres recettes provenant des activités publiques liées aux Départements de l'Energie et de l'Urbanisme.
- **8.92 %** d'excédent reporté de 2025 (7 % activité publique, 3% activité commerciales non fiscalisées et -1.08% activités commerciales fiscalisées)

a/ Détail des recettes d'activités publiques 2026 :

- Le chapitre 74 intègre la dotation de fonctionnement versée par la Collectivité de Corse pour **5 126 000€** (4 876 000 € de Subvention de fonctionnement et 250 000 € de subventions pour les études et recherches).
- Le chapitre 75 : **229 145€** de recettes correspondent à des subventions diverses sur des études gérées par l'AUE et à des programmes nationaux ou européens (Invece, Fonds Maritimo Creso, TIMS, Observatoire Territorial du Logement Etudiant et le co-financement avec l'ARS d'un poste en CDD de Conseiller en Transition Energétique) puis à des remboursements de formations.
- Le chapitre 77 intègre les chèques ristournes de tickets restaurants pour un montant de **1 064€**.
- Les atténuations de charges s'élèvent à **38 000€**, elles correspondent aux remboursements des IJ versées par la CPAM pour le personnel administratif en arrêt maladie.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections d'un montant de **106 000€** pour la reprise de la quote-part de la subvention d'équipements.

- Un excédent reporté de 2025 d'un montant de **1 414 276 €**.

b/ Détail des recettes d'activités commerciales non fiscalisées 2026 :

- Les recettes enregistrées au chapitre 74 s'élèvent à **2 609 845 € HT** : Elles correspondent aux recettes de prestations d'assistances opérationnelles versées par Commission de régulation de l'énergie (CRE) c'est-à-dire le remboursement des frais de gestion (personnel, prestation externes) imputable à la mise en œuvre des primes sur le chapitre 75
- Les recettes enregistrées aux chapitres 013 et 77 s'élèvent à **2 308€** et correspondent aux remboursements des IJ versées par la CPAM pour le personnel en arrêt maladie pour un montant de 2 000€, ainsi que les chèques ristournes tickets restaurants pour 308€
- Un excédent reporté de 2025 d'un montant de **495 629 €**.

c/ Détail des recettes commerciales non fiscalisées 2026 liées à l'activité « primes MDE » :

- Les recettes enregistrées au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » s'élèvent à **9 666 902 €** : Elles correspondent aux avances de primes CSPE 2026 à percevoir de la CRE pour un montant de **9 666 682 €**. Ces primes versées à l'AUE sont destinées aux bénéficiaires (particuliers, collectivités ou entreprises) pour les six actions du cadre de compensation territoriale. Cette activité génère des recettes compensées en totalité par les dépenses (primes versées aux bénéficiaires finaux).

d/ Détail des recettes d'activités commerciales fiscalisées 2026 :

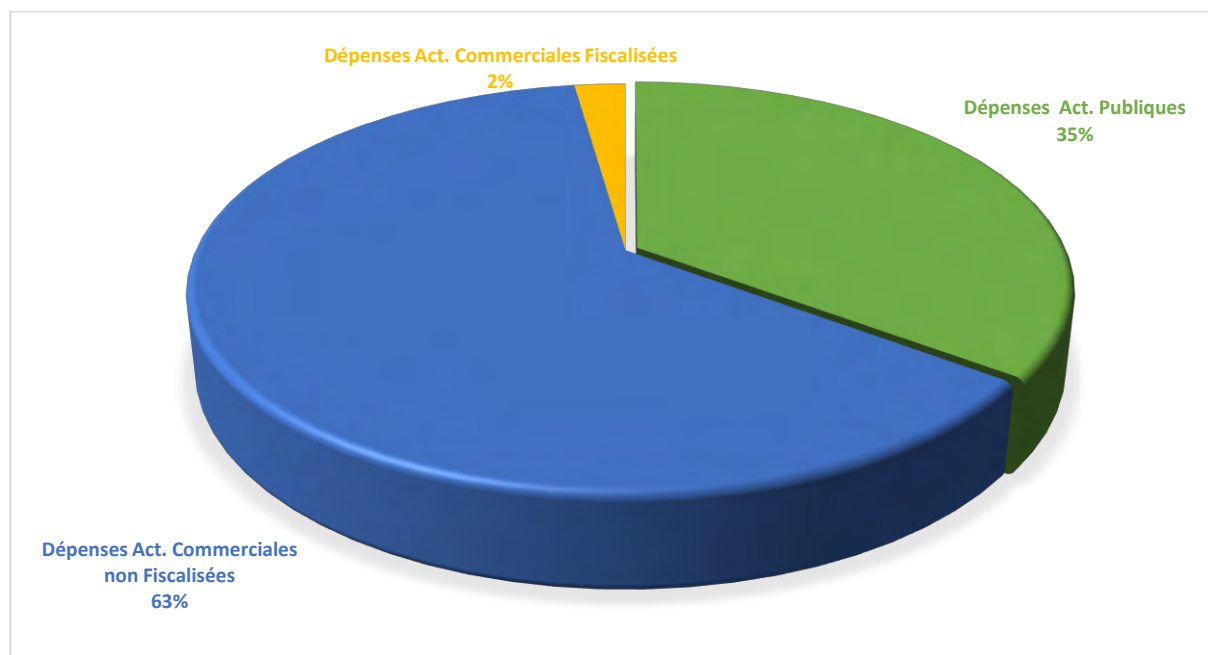
- Les recettes enregistrées au chapitre 70 « ventes de produits fabriqués, et prestations de services s'élèvent à **434 931 €**, elles correspondent aux offres commerciales proposées par l'AUE dans le domaine de l'Energie pour 83 272€, et celles relevant de l'offre d'urbanisme d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 351 659€.
- Les recettes enregistrées aux chapitres 75,76 et 77 pour **13 838€** correspondent essentiellement aux intérêts perçus en compte à terme pour 13 790€, aux remboursements de formations et chèques ristournes tickets restaurants pour 48€.
- Un déficit reporté de 2025 d'un montant de **219 624€**

3. Dépenses de fonctionnement globales :

Les dépenses de l'AUE pour l'année 2026 s'élèvent à **19 660 537 €**, elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Intitulé	Dépenses Act. Publiques	Dépenses Act. Commerciales non Fiscalisées	Dépenses Act. Commerciales Fiscalisées	Total Budget
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 817 724	1 263 352	108 075	3 189 151
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 524 191	1 239 000	333 933	6 097 124
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	19 015	9 779 679	500	9 799 195
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 138	21 512	0	127 650
Chapitre 68	Dotation aux provisions et aux dépréciations	447 417	0	0	447 417
TOTAUX		6 914 485	12 303 543	442 508	19 660 537

4. Répartition analytique des dépenses de fonctionnement :



Les dépenses de la section de fonctionnement sont réparties analytiquement de la manière suivante : 35 % pour les dépenses d'activités publiques, 63 % pour les activités commerciales non fiscalisées, et 2 % pour les activités commerciales fiscalisées.

Les effectifs, **60.98 ETP**, sont affectés aux trois activités en 2026 de la manière suivante :

- Sur les activités publiques, financées sur la dotation de la CdC : **43.40 ETP**
- Sur les activités commerciales non fiscalisées, financées sur recettes de la CRE : **14.31 ETP**
- Sur les activités commerciales fiscalisées, financées sur recettes externes : **3.27 ETP**

26 % des effectifs de l'agence sont financés par des recettes externes.

a/ Détail des dépenses activités publiques 2026 :

- Le Chapitre 011 s'élève à **1 817 724 €** (39% de dépenses de frais généraux, 23 % de dépenses d'études et recherches et 38 % de dépenses de communication).
- Le Chapitre 012 correspondant aux dépenses de personnels affectés aux activités publiques intègre le paiement des salaires et charges qui s'élèvent à **4 524 191 €**.

Les Chapitres 65 et 68 s'élèvent à **466 432 €**. Ils intègrent les indemnités des élus et leurs frais de déplacements, ainsi qu'une provision pour risques pour le Compte Epargne Temps et une provision pour risques de contentieux d'un montant 413 327€

- Le chapitre 042 correspond à des opérations d'ordre liées aux amortissements des biens acquis. Cette charge s'élève à **106 138 €**.

b/ Détail des dépenses d'activités commerciales non fiscalisées 2026 :

- Le Chapitre 011 s'élève à **1 263 352 €** (16% de dépenses de frais généraux, 63% de dépenses d'études et recherches et 21% de dépenses de communication).
- Le Chapitre 012 correspondant aux dépenses de personnels dédiées les activités commerciales non fiscalisées pour le paiement des salaires et charges qui s'élèvent à **1 239 000 €**.
- Le chapitre 042 correspond à des opérations d'ordre liées aux amortissements des biens. Cette charge s'élève à **21 512 €**.

c/ Détail des dépenses d'activités commerciales non fiscalisées 2026 liées à l'activité « primes MDE » :

- Le Chapitre 65 s'élève à **9 779 679€**, il est mobilisé principalement pour le versement des primes MDE (Maîtrise de la Demande d'Energie) aux bénéficiaires des six actions du cadre de compensation territorial pour **9 774 175€**.

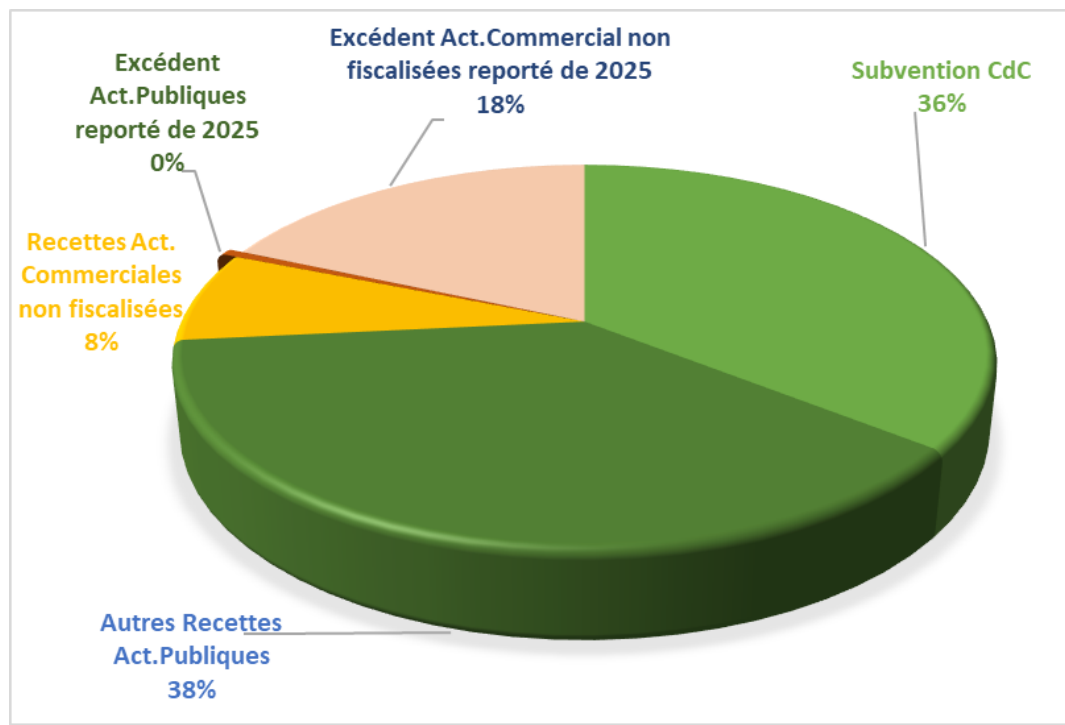
d/ Détail des dépenses d'activités commerciales fiscalisées 2026 :

- Le Chapitre 011 s'élève à **108 075 €** (61% de dépenses de frais généraux, 33% de dépenses d'études et recherches et 6% de dépenses de communication).
- Le Chapitre 012 correspondant aux dépenses de personnels pour les activités commerciales fiscalisées pour le paiement des salaires et charges qui s'élèvent à **333 933 €**.
- Le chapitre 65 s'élève à **500 €** intégrant principalement les indemnités des élus et leurs frais de déplacements.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT**1. Recettes d'investissement globales :**

Les recettes d'investissement prévues pour l'année 2026 s'élèvent à **280 701,92 €** et se décomposent de la manière suivante :

Chapitres	Intitulé	Recettes Act. Publiques	Recettes Act. Commerciales non fiscalisées	Total Budget
Chapitre 13	Subventions d'investissement	100 000	0	100 000
Chapitre 40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 138	21 512	127 650
	<i>Reprise resultat N-1</i>	1 453	51 599	53 052
TOTAUX		207 591	73 111	280 702
		73,95%	26,05%	100,00%

2. Répartition analytique des recettes d'investissement :

La répartition analytique des recettes d'investissement se décompose par 36 % de dotation de la Collectivité de Corse, de 38 % d'autres recettes d'activités publiques et de 8 % de recettes commerciales non fiscalisées et un report excédentaire commercial non fiscalisé de 18%.

a/ Détail des recettes d'Activités Publiques 2026 :

Les recettes d'activités publiques 2026 sont composées d'une subvention d'investissement d'un montant de **100 000 €** versée par la Collectivité de Corse, de **106 138 €** d'écritures d'amortissements et d'un excédent reporté de **1052,83 €**.

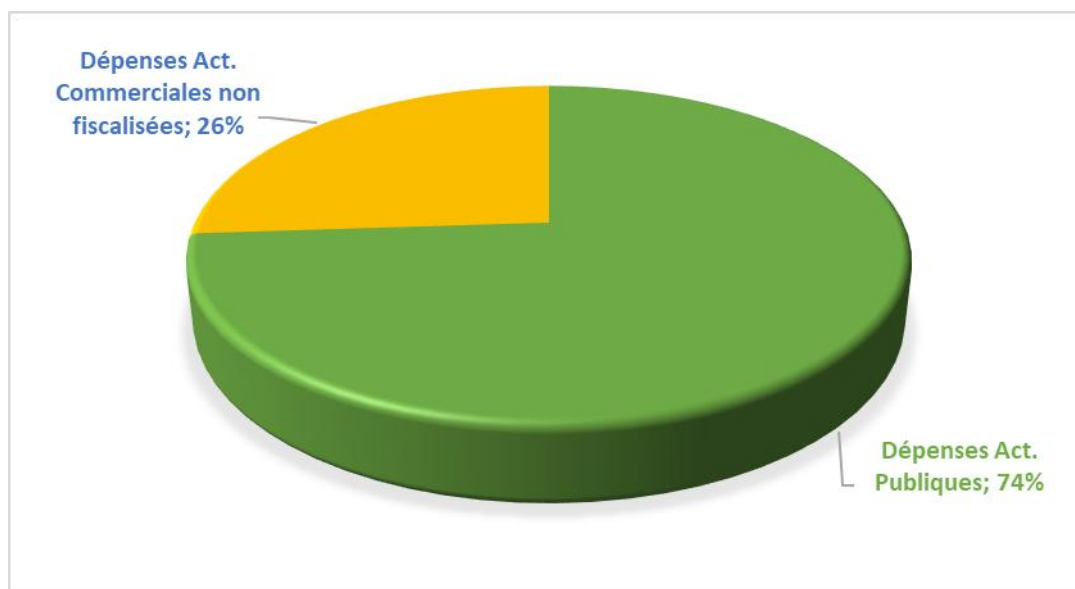
b/ Détail des recettes d'Activités commerciales non fiscalisées 2026 :

Les recettes d'activités commerciales non fiscalisées d'investissement sont composées d'écritures d'amortissement pour un montant de **21 512 €** et d'un excédent reporté de **51 599,09 €**.

3. Dépenses globales d'investissement :

Les dépenses de l'AUE au titre des investissements 2026 s'élèvent à **280 702 €**, elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Intitulé	Dépenses Act. Publiques	Dépenses Act. Commerciales non fiscalisées	Total Budget
040	Régions	106 000	0	106 000
20	Immobilisations incorporelles	77 200	0	77 200
21	Immobilisations corporelles	24 391	73 111	97 502
TOTAUX		207 591	73 111	280 702
		73,95%	26,05%	100,00%

4. Répartition analytique des dépenses d'investissement :

La répartition analytique des dépenses d'investissement représente 74 % pour l'activité publique et 26 % pour les activités commerciales non fiscalisées.

a/ Détail des dépenses d'activités publiques 2026 :

- Les dépenses enregistrées sur le chapitre 20 s'élèvent à **77 200 €** et correspondent à l'acquisition de logiciels de la gamme Arcgis, d'un logiciel insulaire pour gérer les communautés énergétiques et à des achats de données mensuelles relatives aux locations touristiques.
- Les dépenses portées au chapitre 21 montant de **24 391 €** correspondent aux achats de matériel informatique, téléphonique et de mobiliers.

Les dépenses enregistrées sur le chapitre 040 s'élèvent à **106 000 €** et correspondent à la Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

b/ Détail des dépenses commerciales non fiscalisées 2026 :

- Les dépenses portées aux chapitres 21 pour un montant de **77 200 €** correspondent aux achats d'agencement des nouveaux locaux, à l'achat de mobiliers, de matériel informatique et téléphonique.

C. ANALYSE DU RESULTAT

Le résultat global de l'exercice est défini comme le solde entre les recettes et les dépenses de l'exercice intégrant les excédents reportés de l'exercice 2025.

1- Résultat 2026 :

Total sections	Act. Publiques	Act. Commerciales non fiscalisées	Act. Commerciales fiscalisées	Total Budget
Recettes nouvelles 2026	5 500 209	12 279 055	448 769	18 228 033
Dépenses nouvelles 2026	6 914 486	12 303 543	442 508	19 660 537
Résultat 2026 Hors reports	-1 414 277	-24 488	6 261	-1 432 504
Excédent reporté de 2025	1 414 277	495 629	-219 624	1 690 282
TOTAL BUDGET	0	471 141	-213 363	257 778

L'analyse du résultat montre que, pour l'année 2026, le budget de l'AUE est équilibré grace aux reports constatés sur 2025.

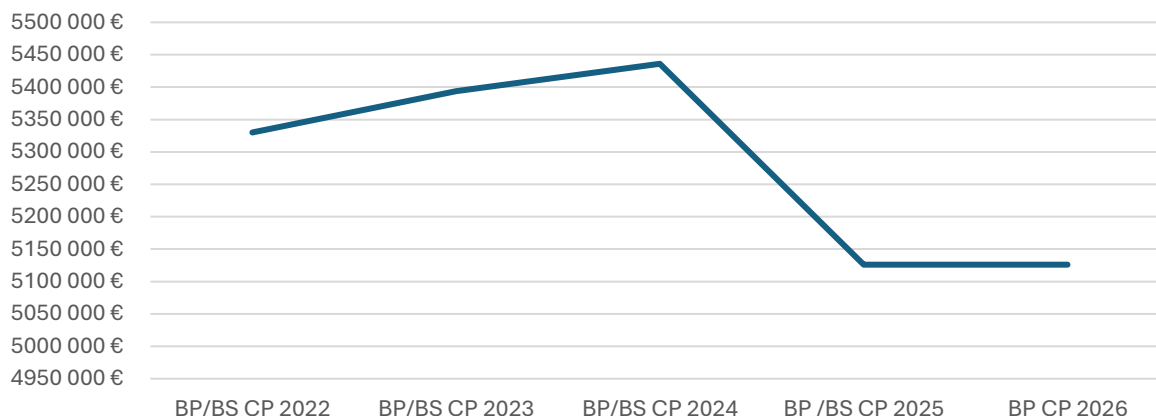
a/ Résultat de l'activité publique 2026 :

Sur l'activité publique, le volume des dépenses n'est pas compensé par la dotation de fonctionnement de la CdC sur l'année 2026 ; le résultat budgétaire de l'année 2026 (hors intégration des excédents) fait apparaitre un **déficit de 1 414 277 €**.

Il faut rappeler que l'activité publique est financée principalement par la dotation de fonctionnement de la CdC. Cette dotation est en baisse contante depuis 2023 alors que les effectifs administratifs sont stables à 49 postes budgétaires depuis 2022, et tel que prévu dans le COP CdC/AUE adopté par l'assemblée de Corse en avril 2023 il a vocation à rester stable jusqu'en 2028.

Programme	Libellé	BP/BS CP 2022	BP/BS CP 2023	BP/BS CP 2024	BP /BS CP 2025	BP CP 2026
3110 F	Fonctionnement Agence	5 100 000 €	5 161 200 €	4 603 425 €	4 873 000 €	4 876 000 €
3111 F	Etudes et recherches	230 000 €	232 800 €	832 595 €	253 000 €	250 000 €
	TOTAL	5 330 000 €	5 394 000 €	5 436 020 €	5 126 000 €	5 126 000 €
	<i>Evolution / N-1</i>		1,2%	0,8%	-5,7%	0,0%

Evolution de la dotation de fonctionnement



Si à travers le COP CdC/AUE l'engagement avait été pris de maîtriser l'évolution de la dotation de fonctionnement à 2%, les derniers exercices budgétaires mettent en avant une baisse drastique des moyens accordés à l'AUE. Cette baisse de moyens, qui s'amplifie en 2026 impacte indiscutablement l'équilibre financier de l'agence puisque l'évolution contenue devait conduire à une dotation de fonctionnement 2026 de 5 724 156 euros alors que celle-ci sera de 5 126 000 euros soit un différentiel de 598 156 euros (485 k€ en 2025 et 66 k€ en 2024). Entre 2023 et 2026 la dotation de fonctionnement de l'AUE a donc connu une baisse cumulée de 5,4% et de 8,5% soit 1 149 934 euros par rapport aux engagements du COP.

En conséquence le volume de la dotation, en baisse régulière ces trois dernières années, couvre juste les frais de salaires des personnels administratifs (le chapitre 012) malgré un effectif gelé de 2022 à fin 2025. Le DGS de la CdC a procédé au déblocage d'une partie des recrutements. Sur un effectif total de **60.98 ETP** la dotation de fonctionnement prend en charge **43.40 ETP** sachant que l'arbitrage rendu par la CdC fixe celui-ci à 49 postes.

Les excédents comptables reportés des années antérieures seront totalement absorbés **permettent d'assurer l'équilibre budgétaire en 2026 mais à compter du BP 2027 une dotation redimensionnée sera indispensable pour couvrir le financement du fonctionnement courant de l'agence.**

b/ Résultat de l'activité commerciale non fiscalisée 2026 :

Concernant les activités commerciales non fiscalisées, la mise en œuvre des modalités contractuelles est financé totalement par la subvention perçue de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et permet d'atteindre un équilibre budgétaire dans les années à venir. Les décalages constatés durant les deux années passées entre les dépenses et les recettes liés à des déséquilibres temporels ont vocation à se stabiliser dans les années à venir.

Tel que prévu dans le COP des ressources humaines propres, soit **14.31 ETP**, sont consacrées spécifiquement aux activités commerciales non fiscalisées.

c/ Résultat de l'activité commerciale fiscalisée 2026 :

Sur l'activité commerciale fiscalisée, le résultat budgétaire de l'année 2026 (hors intégration du déficit reporté) fait apparaître un **excédent de 6 261 €**.

La comptabilité analytique mise en place à l'agence permet, outre le respect des obligations fiscales et un meilleur pilotage des différentes natures d'activités, de garantir que la dotation de la CdC, qui doit être exclusivement affectée aux activités publiques, **ne procure pas à l'AUE un avantage concurrentiel pour ses activités commerciales fiscalisées**.

Les prix commerciaux proposés par l'AUE seraient alors inférieurs aux prix du marché susceptibles d'être pratiqués dans le secteur privé du fait de la moindre prise en compte de coût de gestion pris en charge, tout ou en partie, par la dotation de la CdC.

Ces trois activités doivent être équilibrées séparément en dépenses et en recettes.

C'est la raison pour laquelle le COP considère bien cette distinction en fixant un objectif de **gel des effectifs financés par la dotation à horizon 2028** à 49 ETP et autorise le recrutement de salariés en fonction des besoins commerciaux, comme toute société du secteur concurrentiel, et après accord du Président du Conseil Exécutif de Corse.

Il vous est ainsi proposé :

- de valider par chapitres globalisés la proposition de budget,
- d'adopter le Budget Primitif 2026 tel que présenté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

AUE - Budget Principal - BP - 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**AUE
EPIC**

Numéro SIRET : 53983034900020
Poste comptable : paierie regionale

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

Pour l'autorité compétente par délégation

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 19

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 22

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 23

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 24

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 25

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 26

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 27

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 28

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 29

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 30

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 34

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 35

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont budgétaires .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	19 660 537,54	18 228 033,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 690 281,81
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		19 660 537,54	19 918 314,81

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	280 701,92	227 650,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 53 051,92
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		280 701,92	280 701,92

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	19 941 239,46	20 199 016,73
----------------------------	---------------	---------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****A2****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 370 510,36	0,00	3 189 151,54	3 189 151,54	3 189 151,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 857 452,58	0,00	6 097 124,00	6 097 124,00	6 097 124,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 225 048,00	0,00	9 799 195,00	9 799 195,00	9 799 195,00
Total des dépenses de gestion des services		12 453 010,94	0,00	19 085 470,54	19 085 470,54	19 085 470,54
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	9 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	146 000,00		447 417,00	447 417,00	447 417,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 687 310,94	0,00	19 532 887,54	19 532 887,54	19 532 887,54
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	150 000,00		127 650,00	127 650,00	127 650,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		150 000,00		127 650,00	127 650,00	127 650,00
TOTAL		12 837 310,94	0,00	19 660 537,54	19 660 537,54	19 660 537,54

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**19 660 537,54****RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 509 715,00	0,00	434 931,00	434 931,00	434 931,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	7 735 845,00	7 735 845,00	7 735 845,00
75	Autres produits de gestion courante	4 915 778,00	0,00	9 896 067,00	9 896 067,00	9 896 067,00
Total des recettes de gestion des services		6 435 493,00	0,00	18 106 843,00	18 106 843,00	18 106 843,00
76	Produits financiers	15 000,00	0,00	13 790,00	13 790,00	13 790,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 451 493,00	0,00	18 122 033,00	18 122 033,00	18 122 033,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	110 000,00		106 000,00	106 000,00	106 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		110 000,00		106 000,00	106 000,00	106 000,00
TOTAL		6 561 493,00	0,00	18 228 033,00	18 228 033,00	18 228 033,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)**1 690 281,81**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**19 918 314,81****Pour information :**
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**
21 650,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

02A-539830349-20260302-26-03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026

Publication : 02/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Cf. Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	72 390,00	0,00	77 200,00	77 200,00	77 200,00
21	Immobilisations corporelles	226 400,00	0,00	97 501,92	97 501,92	97 501,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		298 790,00	0,00	174 701,92	174 701,92	174 701,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 013,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 013,97	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		301 803,97	0,00	174 701,92	174 701,92	174 701,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	110 000,00		106 000,00	106 000,00	106 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		110 000,00		106 000,00	106 000,00	106 000,00
TOTAL		411 803,97	0,00	280 701,92	280 701,92	280 701,92

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**280 701,92****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet Publication	45-02/04/2020	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour l'autorité compétente par délégation		Total des recettes réelles d'investissement	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	150 000,00		127 650,00	127 650,00	127 650,00
	041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
		Total des recettes d'ordre d'investissement	150 000,00		127 650,00	127 650,00	127 650,00
		TOTAL	350 000,00	0,00	227 650,00	227 650,00	227 650,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	53 051,92
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	280 701,92
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

21 650,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 189 151,54		3 189 151,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 097 124,00		6 097 124,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 799 195,00		9 799 195,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	447 417,00	127 650,00	575 067,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		19 532 887,54	127 650,00	19 660 537,54

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**19 660 537,54**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	106 000,00	106 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	77 200,00	0,00	77 200,00
21	Immobilisations corporelles (6)	97 501,92	0,00	97 501,92
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		174 701,92	106 000,00	280 701,92

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**280 701,92**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	40 000,00		40 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	434 931,00		434 931,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	7 735 845,00		7 735 845,00
75	Autres produits de gestion courante	9 896 067,00		9 896 067,00
76	Produits financiers	13 790,00	0,00	13 790,00
77	Produits spécifiques	1 400,00	0,00	1 400,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		18 122 033,00	106 000,00	18 228 033,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	1 690 281,81
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	19 918 314,81
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00	0,00	100 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		127 650,00	127 650,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		100 000,00	127 650,00	227 650,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	53 051,92
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	280 701,92
---	-------------------

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026

Publication : 02/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES****A1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 370 510,36	3 189 151,54	3 189 151,54
6061	Fournitures non stockables (eau, ...)	6 300,00	5 635,00	5 635,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	26 927,60	84 380,00	84 380,00
6064	Fournitures administratives	15 000,00	14 126,00	14 126,00
6066	Carburants	20 000,00	18 932,00	18 932,00
611	Sous-traitance générale	320 252,25	335 383,54	335 383,54
6132	Locations immobilières	99 778,00	83 500,00	83 500,00
6135	Locations mobilières	63 006,00	61 760,00	61 760,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	2 300,00	2 300,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	16 000,00	12 900,00	12 900,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 000,00	25 200,00	25 200,00
6156	Maintenance	4 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	10 000,00	10 800,00	10 800,00
6168	Autres	21 500,00	21 000,00	21 000,00
617	Études et recherches	692 918,80	1 243 259,00	1 243 259,00
618	Divers	164 761,00	31 160,00	31 160,00
6226	Honoraires	103 572,21	66 346,00	66 346,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	49 054,95	131 795,00	131 795,00
6231	Annonces et insertions	240 824,35	303 246,00	303 246,00
6233	Foires et expositions	550,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	17 864,60	15 377,00	15 377,00
6237	Publications	18 000,00	21 000,00	21 000,00
6238	Divers	260 761,60	499 802,00	499 802,00
6251	Voyages et déplacements	19 623,00	4 800,00	4 800,00
6256	Missions	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6257	Réceptions	39 420,00	109 400,00	109 400,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	8 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	36 896,00	30 350,00	30 350,00
6288	Autres	10 000,00	3 700,00	3 700,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	20 000,00	0,00	0,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	5 000,00	0,00	0,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	1 500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 857 452,58	6 097 124,00	6 097 124,00
6311	Taxe sur les salaires	220 275,00	475 795,00	475 795,00
6331	Versement mobilité	45 571,02	41 380,00	41 380,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 848,00	2 550,00	2 550,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	43 796,00	38 323,00	38 323,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 294 771,01	3 395 558,00	3 395 558,00
6412	Congés payés	7 440,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	343 835,01	343 835,00	343 835,00
6414	Indemnités et avantages divers	120 631,01	120 631,00	120 631,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 001 378,99	959 861,00	959 861,00
6452	Cotisations aux mutuelles	133 839,00	125 376,00	125 376,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	316 843,80	282 271,00	282 271,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	163 682,01	144 673,00	144 673,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	29 762,99	38 360,00	38 360,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,01	7 632,00	7 632,00
648	Autres charges de personnel	125 778,73	120 879,00	120 879,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 225 048,00	9 799 195,00	9 799 195,00
6531	Indemnités élus	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6532	Frais de mission élus	10 000,00	3 000,00	3 000,00
6536	Frais de représentation élus	2 000,00	0,00	0,00
6582	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	2 000,00	2 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	4 188 048,00	9 774 195,00	9 774 195,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet	Chap 02/04/2026		Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Publication	02/04/2026	art (1)				
Pour l'autorité compétente par délégation			TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE	12 453 010,94	19 085 470,54	19 085 470,54
			66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00
			67	Charges spécifiques (c)	9 300,00	0,00
			6712	Amendes fiscales et pénales	9 300,00	0,00
			678	Autres charges événement maj. et inhab.	0,00	0,00
			68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	146 000,00	447 417,00
			6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	146 000,00	447 417,00
			6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	0,00
			69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	35 000,00	0,00
			6951	Impôts sur les bénéfices	35 000,00	0,00
			TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	12 687 310,94	19 532 887,54	19 532 887,54
			023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
			042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	150 000,00	127 650,00
			6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	150 000,00	127 650,00
			TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	150 000,00	127 650,00	127 650,00
			043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00
			TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	150 000,00	127 650,00	127 650,00
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	12 837 310,94	19 660 537,54	19 660 537,54

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	19 660 537,54
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES****A2**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	10 000,00	40 000,00	40 000,00
64198	Autres remboursements	10 000,00	40 000,00	40 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 509 715,00	434 931,00	434 931,00
706	Prestations de services	1 509 715,00	434 931,00	434 931,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	7 735 845,00	7 735 845,00
741	Subv. d'exploit. - coll. de rattachement	0,00	5 126 000,00	5 126 000,00
748	Subvention d'exploitation des tiers	0,00	2 609 845,00	2 609 845,00
75	Autres produits de gestion courante	4 915 778,00	9 896 067,00	9 896 067,00
7588	Autres	4 915 778,00	9 896 067,00	9 896 067,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		6 435 493,00	18 106 843,00	18 106 843,00
76	Produits financiers (b)	15 000,00	13 790,00	13 790,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	15 000,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	13 790,00	13 790,00
77	Produits spécifiques (c)	1 000,00	1 400,00	1 400,00
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	1 400,00	1 400,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	0,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		6 451 493,00	18 122 033,00	18 122 033,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	110 000,00	106 000,00	106 000,00
747	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	106 000,00	106 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	110 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		110 000,00	106 000,00	106 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 561 493,00	18 228 033,00	18 228 033,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 690 281,81
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	19 918 314,81
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	72 390,00	77 200,00	77 200,00
2051	Concessions et droits assimilés	57 390,00	63 000,00	63 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	15 000,00	14 200,00	14 200,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	226 400,00	97 501,92	97 501,92
2181	Installat° gén., agenc., aménag. div.	51 400,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	106 890,00	67 501,92	67 501,92
2184	Mobilier	68 110,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		298 790,00	174 701,92	174 701,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 013,97	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 013,97	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 013,97	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		301 803,97	174 701,92	174 701,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	110 000,00	106 000,00	106 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	110 000,00	106 000,00	106 000,00
13911	État et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	110 000,00	106 000,00	106 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		110 000,00	106 000,00	106 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		411 803,97	280 701,92	280 701,92

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	280 701,92
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	200 000,00	100 000,00	100 000,00
1312	Subv. équipt Régions	200 000,00	100 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		200 000,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		200 000,00	100 000,00	100 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	150 000,00	127 650,00	127 650,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	50 266,00	42 667,00	42 667,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	5 390,00	9 812,00	9 812,00
28181	Installations générales, agencements	891,00	1 050,00	1 050,00
28183	Matériel de bureau et informatique	46 416,00	37 661,00	37 661,00
28184	Mobilier	47 037,00	36 460,00	36 460,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		150 000,00	127 650,00	127 650,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		150 000,00	127 650,00	127 650,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		350 000,00	227 650,00	227 650,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	53 051,92
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	280 701,92
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €	1	18/12/2014
L	Achat de données	5	06/12/2021
L	Matériels informatiques	3	18/12/2024
L	Logiciels	5	18/12/2024
L	Frais d'études	5	18/12/2024
L	Aménagement de bâtiments	15	18/12/2024
L	Véhicules	5	18/12/2024
L	Mobilier	5	18/12/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	53 051,92	53 051,92
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	53 051,92	53 051,92

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	53 051,92	53 051,92
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	53 051,92	53 051,92

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	106 000,00	106 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	127 650,00	127 650,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	21 650,00	21 650,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES****A4.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		106 000,00	I 106 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		106 000,00	106 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>106 000,00</i>	<i>106 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.3****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		127 650,00	III 127 650,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		127 650,00	127 650,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	42 667,00	42 667,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	9 812,00	9 812,00
28181	Installations générales, agencements	1 050,00	1 050,00
28183	Matériel de bureau et informatique	37 661,00	37 661,00
28184	Mobilier	36 460,00	36 460,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

AUE - Budget Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV	
A7	

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

- (1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES						IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN						B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT						

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026
Publication : 02/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

AUE - Budget Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		27,00	0,00	27,00	25,80	0,00	25,80
Agent administratif	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant adm	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Cadre coordination adm	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Cadre de direction adm	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Chargé d'études adm	A	7,00	0,00	7,00	5,80	0,00	5,80
Technicien adm	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		31,00	0,00	31,00	29,60	0,00	29,60
Cadre coordination tech	A	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Cadre de direction tech	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Chargé d'études tech	A	17,00	0,00	17,00	15,80	0,00	15,80
Technicien tech	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		58,00	0,00	58,00	55,40	0,00	55,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Assistant adm	B	ADM		0,00	A Accroissement	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A CDD de mission	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A Accroissement	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A Accroissement	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A Accroissement	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A Accroissement	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien tech	B	TECH		0,00	A Accroissement	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1^{er} : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2^{er} : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1^{er} : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2^{er} : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3^{er} : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4^{er} : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5^{er} : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6^{er} : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026
Publication : 02/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-1_12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**IV**

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/02/2026

Présenté par Le Président du Conseil d'Administration ,

A Ajaccio le 02/03/2026

Le Président du Conseil d'Administration ,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A Ajaccio, le 02/03/2026

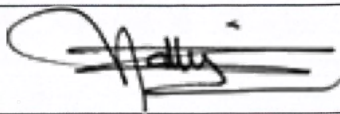
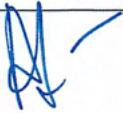
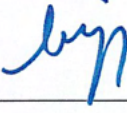
Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

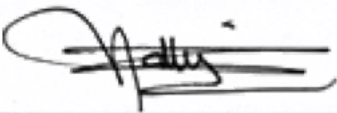
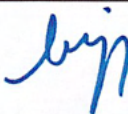
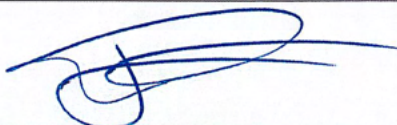
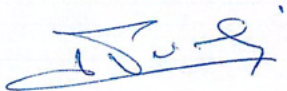
Certifié exécutoire par Le Président du Conseil d'Administration , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

Feuille d'émargement — Conseil d'administration de l'AUE du 2 mars 2026**Délibération n°26/03 de l'AUE - adoption du budget primitif relatif à l'exercice 2026**

NOMS - PRENOMS	PRESENTS	REPRESENTES
ALFONSI Jean		
ANGELINI Jean-Christophe		
ARRIGHI Véronique		
BASTIANI Angèle		
BENEDETTI Paul-Félix		
CICCOLINI Jean-Jacques		
FILIPPI Petru Antone		
FRANCISCI Lisa		
GALLETTI Joseph		
GIABICONI Jean-Charles		
GIACOMETTI-PIREDDA Josepha		
LE MAO Ghjuvan'Santu		
LUCCHINI Jean-Jacques		
LUCCIONI Don-Joseph		
LUCIANI Julien		

Feuille d'émargement — Conseil d'administration de l'AUE du 2 mars 2026**Délibération n°26/03 de l'AUE - adoption du budget primitif relatif à l'exercice 2026**

MALLARONI Vannina		
MARTINELLI Jean-Charles		
MAUPERTUIS Marie-Antoinette		
MELA Georges		
NIVAGGIONI Nadine		
PANZANI Jean-Paul		
PAOLINI Julien		
PERALDI Antoine		
PIERI Marie-Anne		
VALDRIGHI Hervé		
VENTURINI Stefanu		
VOGLIMACCI Charles		